

Infos pratiques

Un enjeu économique majeur

Le secteur du Bâtiment est composé principalement de petites et moyennes entreprises. Il compte 280 000 entreprises qui emploient 800 000 salariés ; 94 % de ces entreprises ont moins de 50 salariés.

Aujourd'hui près de la moitié des entrepreneurs ont plus de 50 ans. Par conséquent, au moins 100 000 entreprises du bâtiment seront à reprendre dans les 10 ans à venir. Réussir la transmission est donc important en termes d'emplois et d'activité.

Fiche N° 1 : Pourquoi préparer une transmission d'entreprise ?

Préparer la transmission de l'entreprise est un enjeu personnel pour chaque entrepreneur concerné.

▷ Pourquoi un entrepreneur doit-il s'impliquer ?

- **Pour assurer la pérennité de son entreprise**

Si le dirigeant prend sa retraite sans avoir préparé l'entreprise ni son environnement à ce départ, l'entreprise peut être confrontée à des turbulences dues aux inquiétudes du personnel, des clients, du banquier, des fournisseurs...

L'entreprise risque d'être désorganisée, de perdre des clients, de perdre sa rentabilité.

Reprise dans de mauvaises conditions, l'entreprise pourrait être conduite à la liquidation.

- **Pour protéger sa famille**

Malgré les évolutions récentes de la législation en matière de protection du conjoint survivant (loi du 3 décembre 2001 applicable depuis le 1^{er} juillet 2002), il n'est pas inutile de prendre toute mesure opportune pour assurer au conjoint un niveau de vie décent en cas de disparition prématurée du chef d'entreprise.

Le souci de l'entrepreneur est aussi de protéger ses enfants.

En cas de décès, ceux-ci devront, dans l'urgence, faire un choix parfois difficile : vendre l'entreprise ou la garder ?

Et dans le cas où l'un d'eux souhaite reprendre l'entreprise, les moyens qui lui permettront de continuer dans des conditions viables sans léser ses frères et sœurs devront être très rapidement mis en place.

En effet, quelle que soit la décision, la rapidité s'impose car une situation d'indivision n'est pas confortable, en particulier lorsqu'elle concerne une entreprise.

- **Pour préserver les intérêts de celui qui reprend l'entreprise**

Transmettre une entreprise c'est transmettre un capital, mais aussi transmettre un savoir et un pouvoir. Pour qu'un repreneur ait toutes les chances de réussir, il faut prendre le temps de le former au métier de dirigeant et de lui faire connaître l'entreprise.

Pour réaliser une bonne transmission, toutes les questions doivent avoir été posées bien avant le départ en retraite de l'entrepreneur. A défaut, on peut courir à la catastrophe : en effet, environ 10 % des dépôts de bilan sont dus à une transmission non préparée ou mal préparée.

▷ Quand se préoccuper de sa succession ?

- Très tôt

De nombreuses décisions de gestion peuvent avoir des conséquences lors de la transmission :

Lorsque l'entrepreneur investit pour construire un atelier, un entrepôt ou des bureaux par exemple : intégrer très tôt une réflexion sur la transmission future de ces biens permet de faire des choix plus adaptés, comme mettre ce patrimoine dans une SCI familiale plutôt que dans l'entreprise. L'entreprise, sans immobilier, sera ainsi plus facile à vendre, les biens immobiliers pouvant constituer un revenu supplémentaire pour l'entrepreneur ou être transmis aux enfants (ou à ceux qui ne reprendraient pas l'entreprise, par exemple).

Lorsqu'il développe son affaire : en présence de plusieurs enfants, il a tout intérêt à faire entrer rapidement dans le capital celui qui est destiné à lui succéder, afin de faciliter ensuite le partage des biens.

- Identifier des repreneurs possibles

Trouver le bon repreneur n'étant pas toujours chose facile, il est important de préparer son départ : faire émerger assez tôt des vocations parmi les salariés ou les membres de la famille, les préparer et les former à leur futur métier de dirigeant fait partie de la mission d'un dirigeant d'entreprise. L'ESJDB – Ecole supérieure des Jeunes dirigeants du Bâtiment – contribue à cette formation.

- Prévoir des délais

Lorsque la décision de se retirer est prise, trois à cinq ans, parfois davantage, peuvent être nécessaires pour bien préparer la transmission de son entreprise. Il faut donc y penser dès 50-55 ans.

- Se faire conseiller

Préparer seul cette étape importante de la vie professionnelle est difficile. L'ensemble du patrimoine est souvent concerné et pas seulement l'entreprise. Les conseillers habituels du chef d'entreprise interviennent dans ce domaine : notaires, experts comptables, etc. mais aussi sa Fédération départementale à travers son service **Transmibat** (réseau de compétences créé pour accompagner les adhérents dans leur parcours de transmission).